



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Suppression de la desserte de Lille par Thalys

Question écrite n° 8232

Texte de la question

M. Sébastien Huyghe appelle l'attention de Mme la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports, sur la suppression de la desserte de Lille par le train Thalys. Le 28 février 2018, la société Thalys a annoncé que les trains reliant Paris à Amsterdam ne feraient plus escale à Lille dès 2019. Quatre liaisons quotidiennes vont ainsi disparaître. Inaugurée en 2014, cette desserte permet à plus de 300 personnes de se rendre quotidiennement à Bruxelles ou Amsterdam. Les inquiétudes sont désormais vives en ce qui concerne les emplois impactés par cette suppression opérée sans concertation, mais également sur l'attractivité même de Lille et de son agglomération. Alors que la gare Lille-Europe s'apprête à être profondément rénovée par la SNCF et que les échanges avec le Benelux s'accroissent pour le Nord comme pour toute la France, l'opportunité de supprimer cette liaison pose question. Aussi, il souhaite interroger le Gouvernement sur sa position quant à cette décision, mais également sur les mesures qu'il entend mettre en œuvre afin que les échanges, notamment professionnels, entre Lille et les capitales belge et néerlandaise ne soient pas menacés.

Texte de la réponse

La principale raison d'être de Thalys est de développer une mobilité internationale de longue distance entre les Pays-Bas, l'Allemagne, la Belgique et la France, dans le but de créer une alternative efficace au mode aérien. En ce qui concerne la liaison directe Lille – Amsterdam, Thalys constate une chute régulière de la fréquentation depuis son ouverture en avril 2014, avec 22 % de voyageurs en moins par rapport à 2015. Malgré une politique tarifaire incitative (80 % de petits prix au départ de Lille contre 30 % en moyenne sur l'ensemble des liaisons du réseau Thalys), la demande reste très faible sur cette liaison (le taux d'occupation moyen des trains est de 25 %). Face à cette situation, Thalys a décidé de ne pas renouveler cette offre de transport en 2019. En parallèle, les liaisons entre Lille et Amsterdam avec correspondance (en gare de Bruxelles-Midi) présentent un réel intérêt pour les voyageurs, notamment en raison de fréquences plus adaptées à leurs besoins (en moyenne 15 liaisons entre Lille et Bruxelles, puis 14 entre Bruxelles et Amsterdam), incluant la possibilité d'aller-retours dans la journée. De plus, grâce aux correspondances bien organisées, les temps de parcours restent sensiblement identiques, avec un temps total compris entre 2h30 et 3h (selon les horaires) contre 2h35 par la liaison directe. Enfin, il convient de noter que les liaisons ferroviaires entre les Pays-Bas et la France relèvent de relations internationales qui sont ouvertes à la concurrence. Ainsi, tout opérateur intéressé peut proposer un service de transport de voyageurs entre ces territoires.

Données clés

Auteur : [M. Sébastien Huyghe](#)

Circonscription : Nord (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8232

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [8 mai 2018](#), page 3856

Réponse publiée au JO le : [26 février 2019](#), page 1976